

Conseil métropolitain du 12 décembre 2019

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain :
les élus de la Métropole Européenne de Lille approuvent à l'unanimité
la première phase de la convention métropolitaine de renouvellement urbain

Les élus de la Métropole Européenne de Lille (MEL) ont approuvé à l'unanimité la première phase de la convention métropolitaine de renouvellement urbain. Celle-ci concerne 8 des 13 sites du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de la MEL : Lille-Concorde, Lille Sud, Tourcoing-La Bourgogne, Loos-Les Oliveaux, Mons-Nouveau Mons, Hem-Lionderie Trois Baudet, Wattignies-Blanc Riez, et Watrelos-Les Villas. A cette occasion, les élus de la MEL ont également approuvé la participation financière de la MEL à cette première phase pour un montant de 215M€ et, dans la foulée, attribué une première concession d'aménagement à la SPL Euralille pour le site Lille-Concorde.

« Le vote d'aujourd'hui marque une étape essentielle pour le renouvellement urbain des quartiers Politique de la Ville, et plus généralement pour la transformation de notre métropole, car le NPRU n'est pas seulement l'affaire des communes concernées : la réussite de ce projet impactera tout notre territoire. La MEL y prendra bien sur toute sa part. Aujourd'hui, nous nous engageons à hauteur de 215M€ pour 8 premiers sites, mais au final, ce sont 435M€ qui seront mobilisés sur l'ensemble des 13 sites. » déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

« Ce projet majeur permet le développement harmonieux de l'ensemble de la Métropole. Il s'accompagne d'un volet social fort qui mobilise tous les partenaires, des communes, aux bailleurs, en passant par les services de l'Etat, du Département et de la CAF. » ajoute Anne Voituriez, Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille en charge de la Politique de la Ville.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de la MEL

Il vise 13 sites, répartis dans 9 quartiers de la Politique de la Ville et contribue au rééquilibrage du territoire et au repositionnement de ces quartiers dans le développement de la métropole. Son objectif est également d'assurer leur développement durable afin qu'ils deviennent générateurs de développement économique, d'innovation et de cohésion sociale. Pour cela, le NPRU entend agir sur la mixité sociale, l'amélioration du cadre de vie, l'accompagnement des familles dans le cadre du logement, l'attractivité de l'offre éducative, ou encore la formation et l'insertion des habitants.

La 1^{ère} phase de la convention

Elle concerne 8 des 13 sites du NPRU et fixe les engagements de l'ensemble des parties prenantes (Agence Nationale de Rénovation Urbaine, Action Logement, Métropole Européenne de Lille, Région Hauts-de-France, bailleurs sociaux, communes, ...) avec notamment : la description du programme d'actions, les objectifs de réussite et d'excellence, les conditions de réalisation des stratégies de reconstitution de l'offre locative sociale démolie, de logement et de diversification, la description des engagements et des concours financiers de chaque partenaire, et l'échéancier de réalisation des projets.

La convention décrit ainsi le programme ambitieux pour ces 8 premiers sites :

- 3086 logements locatifs sociaux démolis et reconstruits au 1 pour 1 ;
- 1434 logements réhabilités ;
- 2437 logements résidentialisés ;
- une intervention sur l'habitat ancien dégradé ;
- près de 25 équipements publics construits ;
- la création de pôles de commerces et de services, de programmes économiques d'ampleur, et l'installation de filières d'excellence et d'innovation ;
- des aménagements et des espaces publics de qualité ;

Le montant global de cette première phase s'élève à **1,238 milliards d'euros HT**. Son financement est assuré notamment par les bailleurs sociaux à hauteur de 40%, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine à hauteur de 23%, les villes concernées à hauteur de 8%, et la Région Hauts-De-France à hauteur de 3%. **La participation de la MEL s'élève quant à elle à 17% soit 215M€.**

Cette convention fera l'objet d'une signature en présence de toutes les parties prenantes, vendredi 20 décembre 2019 à 11h00 à la MEL.

Elle sera complétée en 2020 avec les projets de Lille-Quartiers Anciens, Lille-Bois Blancs et Roubaix – quartiers de l'Alma, de l'Epeule, du Pile.

Dans la foulée de l'approbation de cette convention, les élus de la MEL ont également attribué une première concession d'aménagement, pour le site Lille-Concorde, à la SPL Euralille pour une durée de 15 ans et un montant prévisionnel de 96M€.

À propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @melcommunity

Contact presse

Clarisse Neveu

cneveu@lillemetropole.fr

03 20 21 65 88